

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 28 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 28 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARRAUD, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 29 mai 2026 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal :

Jean-François BARRAUD, Amélie BAUDRY, Christelle BEAU, Jérémy BELEAU, Jérôme BOULESTEIX, Victorien GRISEAU, Romain GUICHET, Marion LACROIX, Claire MORANGE, Yanick ROSSARD et Caroline ROULEAU.

Absent excusé : Nadège JEANTY, Joël CARTIER, Jeanine MATTIO et Manuel VERDON

Article L2121-1 du CGCT : Manuel VERDON donne *pouvoir* à Jérémy BELEAU.

Secrétariat de séance : Victorien GRISEAU

Extérieur au conseil : Pascal GUIGNARD du CO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 05/06/2026 à l'unanimité
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Victorien GRISEAU

1-Affaires générales et extérieures :

1-1 Tarifs et conditions locations salle et matériels :

Monsieur le maire expose les modifications d'écriture travaillées en commission. Par ailleurs, il est présenté 2 sujets soumis au vote du conseil municipal :

-gratuité de la salle municipale dans le cas d'agape après obsèques pour des familles de Saint Christophe ayant une concession dans le cimetière de la commune.

-gratuité du Grand Tivoli de l'espace Francis Gonnord pour les administrés

En outre, des tables en bois y sont mises à disposition à demeure.

Après débat, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité ces deux propositions.

1-2 Proposition d'une mutuelle de santé privée :

Une mutuelle de santé privée a été reçue par Monsieur le Maire. Elle propose d'effectuer un démarchage sur la commune pour faire profiter les administrés de sa mutuelle de santé à des tarifs intéressants.

Après débat et certaines interrogations sur le rôle de la commune dans cette démarche, **le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce démarchage sous réserve que la commune n'y soit ni associée ni actrice.**

1-3 Transfert de décision budgétaire tondeuse mulching-climatiseur :

Compte tenu de la faible capacité financière en investissement sur cette année 2026 de transition inter mandat, le choix doit se porter en dépenses d'investissement entre la tondeuse mulching et un climatiseur pour l'école.

Une information est transmise aux élus quant au dispositif d'aide du Conseil Départemental au titre du « fonds départemental d'Aide aux Communes 79 programme 2026-2032 ». Cette aide de 62000 € en 10 tickets de 6200 € sur la durée du mandat prévoit une subvention à hauteur de 50% des dépenses d'investissement éligibles HT sous certaines conditions. A noter que la mobilisation d'un ticket ouvre droit à une aide forfaitaire égale à sa valeur nominale. Lorsque le montant de la subvention versé est



inférieur à cette valeur, la différence est réputée consommée, soit perdue. C'est-à-dire que pour bénéficier d'une valeur totale de ticket, la dépense doit être égale à 12 400 € HT.

Par ailleurs, EDF a mis en place un dispositif d'aide de 40 millions d'€ en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, visant à accompagner les collectivités dans l'acquisition de matériel de rafraîchissement pour les écoles avec une aide de 400 € débloquée par dispositif sous conditions et ce jusqu'au 30/09/2026.

Après débat, il est décidé, à l'unanimité, de maintenir prioritairement l'achat du mulching pour pouvoir assurer de façon optimale les tontes de l'automne qui vont vite arriver.

Il est décidé également, dès la rentrée scolaire, de prendre attache auprès des utilisatrices de la climatisation pour l'école afin de définir les besoins réels et d'étudier un dispositif adéquat et pertinent répondant aux attentes des maîtresses, des personnels et de tous les administrés en période de canicule.

Ainsi, l'achat d'une solution de climatisation ou/et rafraîchissement sera prévu au budget 2027 et réalisé dès janvier.

Choix du mulching : Monsieur le Secrétaire de séance quitte l'assemblée.

Deux devis ont été reçus :

MIGAUD : 4837.04 € ht – 5804.45 € ttc et un devis de 4837.04 € ht – 5804.45 € ttc

M'MOTOCULTURE : 5250 € ht - 6300 € ttc.

Le choix se porte sur le devis de Migaud validé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

1-4 Installation d'un abri vestiaire et sanitaire sortie rivière souterraine :

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par un représentant de « Tourisme Deux-Sèvres », Monsieur David Charbonneau pour un projet de vestiaire et sanitaire à la sortie de la rivière souterraine pour les spéléologues. Dans ce cadre, une aide financière de 25% serait allouée au projet.

Deux questions se posent : celle des moyens financiers et des priorités de projets d'investissement sur la commune et celle du droit de regard et d'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le site naturel de la Rivière souterraine. **Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité récuse cette offre et propose de mettre les vestiaires du bâtiments industriels à disposition des spéléologues ainsi que les toilettes publiques.**

2-Commission 2 Affaires scolaires et ressources humaines

2-1 Coût cantine rentrée 2026/2027 :

La commission a travaillé sur le règlement de la cantine et de la garderie qui ne devraient pas subir de grandes modifications et sur le coût du repas de la cantine.

Concernant le coût des repas de la cantine deux constats sont avancés : celui de l'augmentation des matières premières et celui du RIFSEEP (Régime Indemnitaire Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui a impacté le coût des personnels.

Aussi, la commission propose-t-elle au Conseil Municipal de ramener le coût du repas de la cantine de Saint Christophe sur Roc à 3.20 € au lieu de 3.10 € et de mettre au même niveau le tarif du repas des deux écoles.

Le conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention se prononce favorablement pour cette proposition.



Les travaux futurs du RPI :

-projet de la tarification de la garderie

-choix du livre offert aux enfant de CM2 quittant le RPI (dictionnaire et guide de la survie en 6^{ème}) et également du mode de distribution.

-Ecriture de la mise à jour de la convention RPI

Une réunion est proposée aux membres du RPI le 28 septembre à 11h00 à l'école de Saint Christophe pour une visite du site et échanger sur les projets et les pratiques.

3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Documents d'urbanisme :

Cua 0792412600004 : Parcelles AC 146 et 18 : arrêté informel du 13/07

Cub 0792412600005 : Parcelle A 272 273 275 : les Emondières rénovation de la construction et de ses dépendances en maison d'habitation : en cours d'instruction

DP 0792412600009 : Parcelle AC 152 : 2 chemin de la Gelousière : 4 panneaux solaires en toiture : attente avis ABF

DIA 0792412600001 : Parcelles AC 146 et 18 : droit de préemption non exercé par Mr le Maire.

3-2 : Mise en place des bacs de bio déchets :

Dans le cadre de la politique de réduction et de valorisation des biodéchets et du travail qui a été initié en 2025 par le conseil municipal précédent, la commune de saint Christophe sur Roc a été sélectionnée pour participer à la **première phase de mise en place du compostage partagé** sur le territoire. Pour information ce projet est financé par les Fonds Vert et il est mutualisé avec la CC Parthenay-Gâtine et Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine.

Qu'est-ce que le compostage partagé ? Le compostage partagé consiste à installer un ou plusieurs sites de compostage collectifs accessibles aux habitants ne disposant pas de solution de compostage individuel. Ces sites permettent de valoriser localement les biodéchets (épluchures, restes alimentaires...) en compost, utilisable directement sur le territoire. Le dispositif permet notamment une **réduction significative des biodéchets** collectés avec les ordures ménagères (jusqu'à 30 % du poids de la poubelle résiduelle), en offrant une solution de proximité, simple et concrète pour les habitants.

Zones sélectionnée : La zone retenue (Bourg Central) pour cette première phase a été **identifiée suite aux échanges menés avec les chargés de mission de la CCVG**, en lien avec les élus et agents communaux en 2025. Reste à définir l'emplacement précis de ces composteurs.

Ce que comprend l'accompagnement : La mise en place du dispositif inclut :

- L'installation d'un site de compostage partagé ;
- La formation d'une personne référente de site ;
- La distribution de bioseaux aux foyers participants et un plan communication adaptée.
- La communication aux habitants du Centre Bourg

Engagement attendu de la commune

La réussite du projet repose sur **un engagement partagé**. Il est notamment attendu la signature d'une **charte d'engagement de part de la commune**, visant à désigner un agent communal référent pour la gestion et le suivi du site, à utiliser le compost obtenu et à promouvoir cette action auprès des habitants. L'agent technique et Monsieur le Président de la commission n°2 seront les référents de ce dispositif.



3-3 : Parc Naturel Régional Pays de Gâtine :

Le PNR mené par le PETR pays de Gâtine depuis 2016 poursuit son instruction. C'est un vaste projet qui tend à valoriser le patrimoine matériel (agriculture, paysages, cours d'eau...) mais aussi immatériel (culture, folklore, festivals, marchés ...)

Depuis une 10^{ème} d'année, élus, habitants et acteurs du territoires se sont concertés pour inscrire leur engagement au travers d'une charte pour préserver la région sans la figer avec l'ambition de faire de la région un **Parc Naturel Régional**.

Maintenant, 4 caps vont guider les 15 prochaines années :

- Préserver l'héritage de la Gâtine Poitevine pour mieux le transmettre
- Valoriser les ressources de la région durablement
- Accompagner les transitions avec intelligence et sobriété
- Fédérer tous les acteurs du PNR pour agir ensemble

Dans ce cadre et, la commune étant intégrée au territoire de la Gâtine, une contribution de 2.50 € par habitant va être mobilisée en échange de quoi une subvention de 1 million d'€ sera distribuée entre toutes les communes engagées afin de mener des projets en lien avec l'essence du Parc.

Camille Bévillon, en charge du Projet au PETR pays de Gâtine propose de venir rencontrer le Conseil Municipal pour lui expliquer le PNR. Le conseil lui fera des propositions de dates.

4- Commission 4 Communication et animation :

4-1 Intramuros :

Aujourd'hui, les communes, quelle que soit leur taille, ne peuvent plus se passer *d'outils digitaux et numériques* pour communiquer avec leur population et pour valoriser l'action locale. C'est pourquoi les élus locaux ont proposé un partenariat avec *Intramuros*, prestataire reconnu par plus de 4000 communes de la région qui en sont déjà équipées. L'*application mobile Intramuros* permet aux acteurs de la vie locale (commerces, associations, services publics, partenaires, ...) d'intégrer eux-mêmes –avec l'accord de l'Administrateur- des informations sur leurs activités (événements, horaires d'ouverture, contacts, ...).

Elle permet en outre d'envoyer des alertes aux abonnés ou encore de mettre en place des outils simples de démocratie participative (sondages, enquêtes, signalement par des habitants).

Après plusieurs sollicitations sans suite, la commission décide de proposer au Conseil Municipal de souscrire un abonnement avec Intramuros. Une période de test (de maintenant à janvier) de la solution est proposée à titre gratuit avant engagement. Plusieurs options sont possibles :

Option mobile : 20 € ht/mois

Option site web : 25 € ht /mois

Option affichage légal : 5 € ht/mois

La mise en place se fait en 24h après accord. L'assistance + communication de l'application sont comprises dans le prix.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la signature de l'engagement avec **Intramuros sur la totalité des options.**



4-2 Fête du Plan d'Olympique :

Les élus de la commune de Cherveux ont décidé d'organiser la fête du Plan d'Olympique le samedi 29 août. La communication n'a pas encore été faite. Un appel à volontaire est lancé auprès des élus de St Christophe sur Roc.

4-3 Validation Plan Communal de Sauvegarde :

Le PCS, à la demande expresse de la Préfecture a été retravaillé et actualisé par la commission n° 3.

Il est présenté au Conseil Municipal et validé par celui-ci, à l'unanimité.

Il a été activé pendant les périodes de canicule et des rapports ont été rendus par Monsieur le Président de la commission auprès de la préfecture.

4-4 Paiement des droits SACEM des fêtes organisées par le comité des fêtes :

La question du paiement des droits à la SACEM se pose entre la Commune et le Comité des Fêtes quant à l'organisation des festivités. Il est acté que les Estivales seront à la charge de la commune et le 14 juillet + toutes les autres fêtes organisées par l'association du Comité des Fêtes de Saint Christophe à la sienne.

5- Commission 5 Environnement ;

5-1 Aménagement espace cinéraire :

La commission s'est réunie et a étudié l'aménagement du jardin du souvenir et ses contraintes :

-Davantage de travail pour l'agent technique

-Le respect de l'idée du projet : agréable visuellement et discret pour la dispersion des cendres

Une première ébauche prévoit la pose d'un géotextile, des allées gravillonnées, le marquage des allées avec des bordures souples, des massifs de plantes vivaces, le déplacement de la stèle et des bordures en brique de la grille de dispersion. La question d'un caveau d'attente est évoquée ainsi qu'un rafraîchissement du columbarium vieillissant.

5-2 Centralisation des instructions à l'agent technique :

Demande des membres de la commission de centraliser les instructions passées à l'agent technique par Monsieur le Président de la commission n° 5. Ceci afin que Monsieur le Conseiller délégué établisse un programme hebdomadaire pour organiser le travail de l'agent et éviter les dispersions.

6- Agenda prévisionnel ;

Les dates à retenir			
Jeudi 30 Juillet	Livraison du Pata	10h00	Atelier
Lundi 3 Août	Rencontre avec M. P. MISSIOUX et P. MOUILLER	12h00	Mairie Espace
Dimanche 9 Août	Moules frites de l'ACCA	12h00	GONNORD
Samedi 15 Août	Mariage famille BELLONI	15h30	Mairie
Vendredi 28 Août	Réunion rentrée scolaire	11h00	Ecole
Samedi 29 Août	Rencontre Plan d'Olympique	9h00	Plan d'O
Vendredi 4 Septembre	Invitation de M. MARCHIVE député	18h30	Dom. La tuilerie
Dimanche 6 Septembre	Vide grenier organisé par Culturoc	8h00	Place de l'église
Samedi 12 Septembre	Les guidons du Roc	10h00	St Christophe
Mardi 15 Septembre	Réunion du conseil municipal	20h30	Mairie
Samedi 26 Septembre	Portes ouvertes à la bibliothèque	10h30	Bibliothèque



7- Questions diverses et échanges d'informations :

7-1 : Naissance jumeaux :

Les deux garçons de notre agent attaché aux écoles sont nés le 30 juin dernier. Tout s'est bien passé. Nous félicitons la maman et son conjoint et leur souhaitons du bonheur avec leur 4 enfants. (et du courage aussi !)

7-2 : Simon DEFRANCE : champion de France Junior course en ligne cyclisme U19 homme :

Félicitations à notre jeune cycliste et nous lui souhaitons un avenir prometteur.

7-3 Tony MOREAU : auto-entrepreneur tous travaux communaux :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Tony MOREAU, ancien agent technique communal qui monte sa micro-entreprise pour toutes sortes de travaux. Il pourrait suppléer à Yoann Naud quand nécessaire ou l'aider dans certains travaux. Son numéro de téléphone, pour mémoire : 06 82 19 99 90

7-4 Appel solidarité communes sinistrées par le feu :

L'AMF lance une mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées. Elle mène cette opération avec la Protection civile, pour assurer l'acquisition des bons matériels et leur bonne affectation logistique.

Dans l'immédiat, les actions les plus utiles sont les dons financiers, pour permettre à la Protection civile d'assumer les dépenses qu'elle engage au profit des communes et des sinistrés. Il n'est pas demandé à ce stade d'envoyer des dons en nature, car l'approvisionnement de proximité permet d'assurer les besoins. David Lisnard, pdt de l'AMF est en lien avec les maires du secteur en Gironde, et il s'est rendu dans le Var samedi dernier pour marquer le soutien des maires de France aux communes confrontées aux incendies. La solidarité entre maires est très forte et l'AMF œuvre pour qu'elle soit la plus utile possible à ceux qui sont confrontés à l'urgence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir cette action et de débloquer une aide financière sur le compte 65748. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité opte pour une aide de 200 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

Prochain conseil municipal : 15/09/2026

Le Maire, Jean-François BARRAUD

Le secrétaire, Victorien GRISEAU



Adjoints et conseillers	
Amélie BAUDRY	Christelle BEAU
Jérémy BELEAU	Jérôme BOULESTEIX
Romain GUICHET	Marion LACROIX
Claire MORANGE	Yanick ROSSARD
Caroline ROULEAU	Manuel VERDON Représenté par Jérémy BELEAU

